# Plan de protection

### **Préambule**

Dans le cadre de la reprise des spectacles et autres activités de la commission culturelle de Val Terbi, ci-dessous désignée ViCulturelle, des mesures de protection visant à protéger les collaborateur-trice-s de ViCulturelle, le public et les membres des équipes artistiques et de la scène contre toute infection due au nouveau coronavirus, sont prises. Il est également important d'offrir la meilleure protection possible aux personnes particulièrement vulnérables.

Les prescriptions ci-dessous sont adaptées aux circonstances concrètes et à la situation spécifique dictées par la disposition des différents locaux utilisés par ViCulturelle dans le bâtiment du Centre communal de Vicques.

Le présent plan de protection est établi sur la base des prescriptions de :

- l'ordonnance fédérale 818.101.26 (Ordonnance COVID-19 situation particulière) du 19 juin 2020/état le 6 juillet 2020;
- l'ordonnance cantonale 818.101.24 (Ordonnance portant introduction de l'ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 3 juin 2020;
- la publication de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) COVID-19: plan de protection cadre pour les manifestations publiques à partir du 6 juin 2020/état au 2 juin 2020;
- 4. le plan de protection sous COVID-19 pour l'hôtellerie-restauration, version 6 : 22 juin 2020, valable depuis le 22 juin 2020 ;
- la présentation des professionnels du spectacle suisse du plan de protection pour les spectacles dans le milieu du théâtre indépendant, 3<sup>ème</sup> version, état au 3 juillet 2020.

Sans autres modifications ou nouvelles prescriptions des Autorités compétentes, le présent plan de protection s'appliquera à toutes les manifestations ou spectacles organisés par ViCulturelle jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera néanmoins revu, éventuellement corrigé pour chaque rassemblement.

D'une contenance maximale de 500 places assises, la capacité de la salle Atrium a été ramenée à 260 places assises afin de répondre aux différentes exigences.

Toute personne malade ou présentant des symptômes de maladie est interdite d'accès aux spectacles ou autres manifestations de ViCulturelle.

### **Application**

#### 1. Responsabilité personnelle et information

La mise en œuvre du plan de protection est de la responsabilité de ViCulturelle. Toutes les personnes concernées (collaborateur-trice-s, membres des équipes artistiques, public) ont été expressément informées du présent plan de protection et des prescriptions à respecter (affiches de l'OFSP « Voici comment nous protéger », information sur le site internet de ViCulturelle, diffusion video/beamer dans la salle au début du spectacle).

Le public est informé qu'une mise en quarantaine sera exigée en cas de contact étroit durant la manifestation avec une ou des personnes atteintes de la COVID-19.

#### 2. Hygiène

Les règles d'hygiène de l'OFSP s'appliquent, les gestes barrières sont toujours en vigueur (désinfection ou lavage des mains, pas d'embrassades et pas de poignées de mains, tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, 1,50 m. de distance).

#### 2.1 Nettoyage

En plus du nettoyage habituel assuré par le concierge du bâtiment communal, au moment des représentations, les installations sanitaires, les poignées de portes, les interrupteurs, les surfaces et autres objets touchés par plusieurs personnes sont désinfectés avec des produits ad hoc avant et après les spectacles et après les pauses.

Les poubelles sont vidées régulièrement. Le personnel de nettoyage porte des gants.

#### Matériel de désinfection / nettoyage 2.2

Les installations sanitaires sont équipées de savon et de distributeurs de serviettes en papier. Des distributeurs de désinfectant sont à disposition à l'entrée, aux sorties du bâtiment, dans le foyer, à la sortie des WC, à l'entrée et aux sorties de la salle Atrium, dans la cuisine et sur la scène.

### 2.3 Masques d'hygiène / déplacements / bar

Etant donné la configuration des lieux et puisque la distance de 1,50 m. ne peut pas être respectée partout, le port du masque d'hygiène est obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment, pour tous les déplacements internes (WC, foyer/bar, etc.) y compris jusqu'à l'emplacement de la place assise dans la salle Atrium. Les enfants sont soumis à cette mesure dès l'âge de 12 ans révolu. Dès que la personne est assise, le port du masque n'est plus obligatoire. Il en est de même aux tables réservées à la consommation dans le foyer, lesquelles sont numérotées.

Pour les personnes démunies, des masques d'hygiène sont vendus à l'entrée du bâtiment. Le personnel d'exploitation de ViCulturelle porte constamment le masque d'hygiène. Il se lave régulièrement les mains.

La consommation n'est autorisée qu'aux tables réservées à cet effet, en position assise. Pour assurer la traçabilité, les noms et prénoms de toutes les personnes attablées sont relevés. Les coordonnées de contact d'une seule personne par groupe ou famille sont récoltées. Tout rassemblement stationnaire pour consommer debout dans le foyer est interdit.

En revanche, à l'extérieur du bâtiment et dans le respect des distances, il est possible de consommer debout.

### Consignes spécifiques

Au vu de la configuration des lieux et étant donné que les règles de distances ne peuvent pas être respectées, le port du masque d'hygiène est obligatoire pour tous les déplacements (voir point 2.3). A l'intérieur de la salle Atrium et dès qu'elle est assise sur la chaise désignée par un placeur de ViCulturelle, la personne peut retirer son masque. Une distance suffisante (un siège marqué spécialement) est maintenue entre les personnes seules, les familles et les groupes de spectateur-trice-s. En quittant sa place assise, la personne doit porter le masque de protection.

### Gestion du public

### 4.1 Caisse / billetterie

A la caisse, seuls les paiements en espèces sont acceptés (paiement par carte, Twint, etc. pas possible). Le personnel de ViCulturelle porte le masque d'hygiène et les gants de protection. Il est séparé du public par un plexiglas.

Le public sera informé à l'avance des possibilités de réservation sans contact (en ligne) et donc de paiement électronique.

### 4.2 Entrée / sortie

L'entrée dans le bâtiment communal et la sortie sont emménagées en flux séparés par fléchage.

Une seule entrée permet d'accéder à la salle Atrium. Deux sorties permettent de la quitter. Elles se feront par rangées, sur ordre des placeurs de ViCulturelle et par fléchage. Port du masque obligatoire pour chaque personne âgée de plus de 12 ans.

### 4.3 Vestiaire pour le public.

Aucun vestiaire n'est mis en place.

### 4.4 Installations sanitaires

Elles sont régulièrement nettoyées, y compris après la pause.

#### 4.5 Pauses

Les pauses sont rallongées et permettent notamment au public de se restaurer et de se rendre aux installations sanitaires.

La sortie et l'entrée en salle sont réglées au point 4.2. Port du masque pour chaque personne âgée de plus de 12 ans obligatoire.

### 4.6 Restauration / bar

Une distance d'au moins 1,50 m. est assurée entre chaque table. Pour le reste, les règles ad hoc du point 2.3 concernant le bar s'appliquent. En déplacement, port du masque pour chaque personne âgée de plus de 12 ans obligatoire.

Les données de contact seront supprimées 15 jours après la manifestation pour laquelle elles auront été enregistrées. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins.

### 5. Zone de spectacle autour de la scène de l'Atrium

### 5.1 Zone de jeu

Une distance d'au moins 1,50 m. sépare la scène de la zone réservée au public.

ViCulturelle est responsable de la zone réservée au public.

L'équipe artistique est responsable de tout ce qui se passe sur la scène.

Les artistes respectent la règle de distanciation par rapport à la zone réservée au public.

### 5.2 Zone d'activité derrière la scène

Dans cette zone, toutes les personnes respectent autant que possible la règle de distanciation, sans cela, d'autres mesures de protection sont recommandées (par ex. port du masque d'hygiène).

Un nettoyage de tous les objets touchés est effectué après chaque spectacle.

### 5.3 Activité dans la zone réservée au public

Pendant les représentations, les personnes de la régie lumière/son/vidéo, le personnel technique et d'exploitation peuvent se trouver dans cette zone. Elles respectent la règle de distanciation.

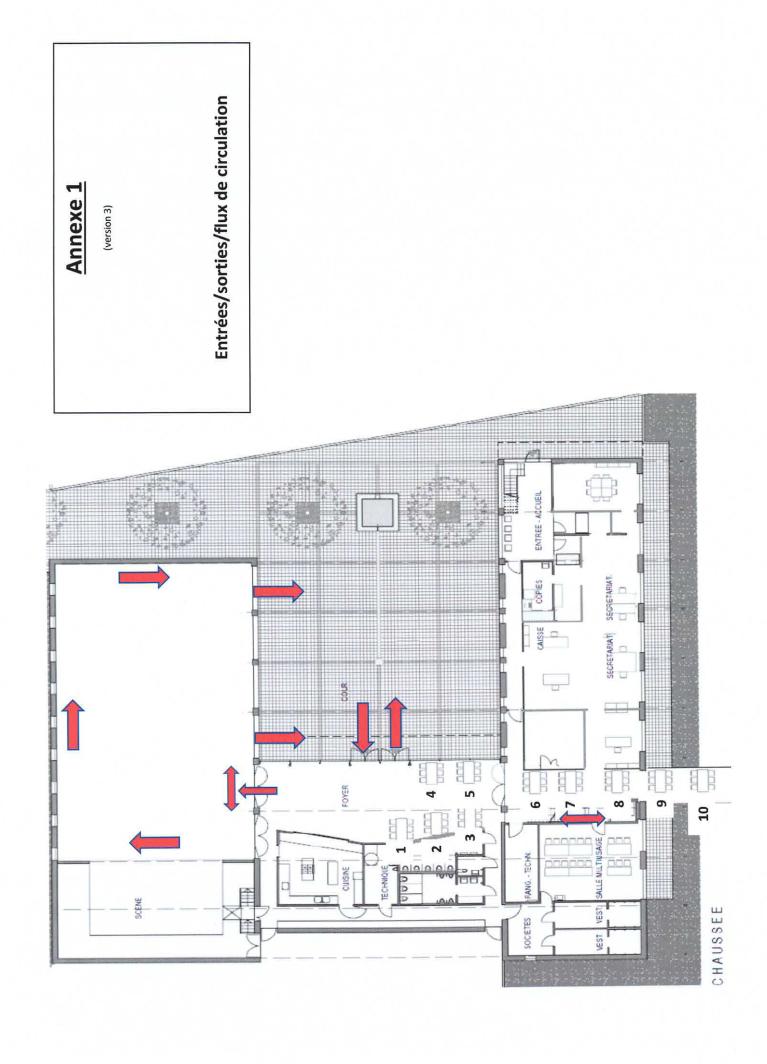
Pour le comité ViCulturelle :

Roland Varrin

Annexes:

- 1. Entrées/sorties/flux de circulation
- 2. Caisse/billetterie/emplacements du désinfectant
- 3. Plan de la salle Atrium
- 4. Coordonnées des personnes assises aux tables

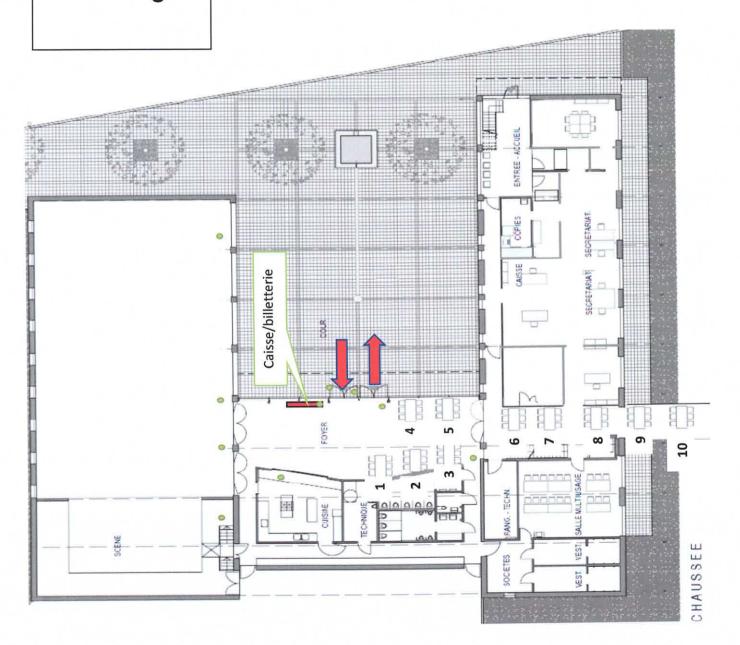
Vicques, le 12 août 2020/version 3

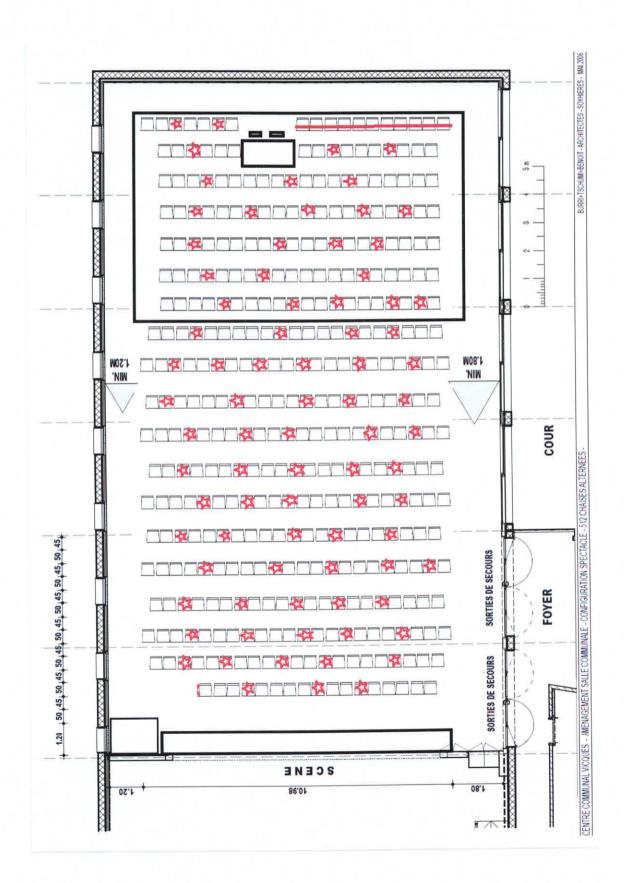


# Annexe 2

(version 3)

Caisse/billetterie/emplacements du désinfectant (10)





Annexe 4 - Coordonnées des personnes assises aux tables

Table no

Groupe	Famille														
No téléphone															
Prénom															
ac N															
ıre	A														
Heure	De														
	Date														

Annexe 4 - Coordonnées des personnes assises aux tables

2

Table no

Groupe	ramine	•	ر		•	seule seule					•	•			•	
No téléphone			078/422.11.12				032/438.12.89	079/219.23.45	076/111.12.13		079/321.23.67		076/987.54.33			
Prénom	THE AMERICAN AND THE STATE OF T	үүүүүүүү	YYYYYYYY	YYYYYYYY	YYYYYYYY	YYYYYYYY	YYYYYYYY	λλλλλλλλλ	YYYYYYYYY	YYYYYYYYY	YYYYYYYY	YYYYYYYY	YYYYYYYY	АААААААА	үүүүүүүү	YYYYYYYYY
E ON		XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXXX	XXXXXXX
re	A	23h30	23h30	23h30	23h30	23h45	23h45	23h30	24h00	01100	01100	01100	02h00	02h00	02h00	02400
Heure	De	22h00	22h00	22h00	22h00	22h15	22h15	22h00	22h00	23h00	23h00	23h00	23h00	23h00	23h00	23h00
	Date	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020	11.08.2020